



Communiqué de presse

Embargo: 11.12.2006, 9:15

3 Vie active et rémunération du travail

N° 0351-0613-30

Enquête suisse sur la structure des salaires 2004

Les salaires dans les administrations publiques et les corps enseignants des cantons

Neuchâtel, 11.12.2006 (OFS) – **Les salaires versés au sein des administrations cantonales varient considérablement d'un canton à un autre. Les disparités sont encore plus marquées entre les corps enseignants des différents cantons. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2004, que l'Office fédéral de la statistique publie pour la première fois pour le secteur public cantonal.**

Variations parfois considérables des niveaux de salaires entre les administrations cantonales
Avec 8623 francs de salaire brut en moyenne, Zoug est le canton qui rémunérait le mieux les employés de l'administration en 2004. Ce montant dépasse de près de 2200 francs le salaire brut mensuel le plus bas (6429 francs), qui est versé dans l'administration publique du Tessin. On constate que l'ensemble des cantons de Suisse centrale figurent dans la moitié supérieure du classement. On relève également que les cantons les plus peuplés (BE, TG, VS, FR, AG, VD, SO, TI) versent de manière générale aux employés de leurs administrations des salaires bruts plus bas que les cantons les moins peuplés (ZG, SH, OW, SZ, GR, NW, UR, JU). Ainsi, le salaire brut versé dans l'administration cantonale du canton de Schaffhouse (7671 francs) dépasse de 766 francs celui octroyé aux employés de l'administration dans le canton d'Argovie (6905 francs). A titre de comparaison, le salaire brut dans l'administration fédérale s'élevait à 7511 francs en moyenne en 2004, ce qui place la Confédération derrière les cantons de ZG, BL, SH et ZH. Il est toutefois difficile de comparer directement les salaires cantonaux, en raison de la diversité des tâches assumées par le personnel de l'administration. Par ailleurs, des raisons structurelles peuvent être à l'origine d'importantes disparités salariales. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes au sein du personnel est nettement plus élevée dans les cantons plus peuplés de BE, TG, VS, FR, AG, VD, SO, TI que dans les cantons plus petits.

Le corps enseignant des cantons nettement mieux rémunéré que le reste de l'administration

La situation est tout autre dans le domaine de l'enseignement public. De manière générale, les salaires dépassent ceux versés dans les administrations cantonales, ce qui s'explique pour l'essentiel par un niveau de formation moyen plus élevé. Certes, les cantons de Zoug (11'919 francs) et du Tessin (8410 francs) figurent toujours aux deux extrémités du classement. Toutefois, parmi les cantons qui versent les salaires les plus élevés dans l'administration publique, seuls trois (ZG, BL, GE) figurent encore en tête du classement pour la rémunération des enseignants. Les cantons où les différences salariales entre l'enseignement et l'administration publique sont les plus élevées sont Soleure (différence de +3885 francs), Appenzell Rhodes-Extérieures (+3757 francs), Glaris (+3564 francs) et Argovie (+3559 francs). Il est intéressant de constater que des cantons comme Zurich, Lucerne, Saint-Gall et Obwald, qui versent aux employés de leurs administrations des salaires bruts parmi les plus élevés, se situent au bas du classement pour la rémunération des enseignants. Un autre élément à relever est que quatre des sept cantons latins figurent en queue du classement pour les salaires versés aux enseignants (TI, FR, VD, JU). Les salaires nettement plus bas (6150 francs) que reçoivent les enseignants employés par la Confédération s'expliquent par la prédominance des postes d'assistants dans les deux écoles polytechniques fédérales. En revanche, dans le segment des hauts salaires, les niveaux de rémunération versée par la Confédération sont très proches des salaires payés par les cantons universitaires.

Des écarts salariaux plus ou moins marqués

Le rapport entre les valeurs limites qui séparent le quart supérieur du quart inférieur des salaires constitue un bon indicateur des disparités salariales. Plus ce rapport est grand, plus les écarts salariaux sont marqués. Dans les administrations cantonales, il variait en 2004 entre 1.65 (GR) et 1.35 (BS). En d'autres termes, dans le canton des Grisons, le quart des salaires les plus élevés dépasse d'au moins 65% le quart des salaires les moins élevés. Dans le canton de Bâle-Ville, ce rapport n'est que de 35%. Relevons qu'à l'exception du canton de Vaud, tous les cantons latins (JU, GE, NE, FR, TI, VS) figurent dans le groupe où les disparités salariales sont les plus faibles (moins de 47%).

Dans l'enseignement, les écarts salariaux varient entre 1.17 (OW) et 1.75 (ZH). Les disparités plus marquées dans l'enseignement que dans l'administration publique s'expliquent surtout par les salaires versés dans cinq cantons universitaires (BS, GE, FR, VD, ZH). Dans les autres cantons, les écarts salariaux sont nettement moins marqués (entre 1.17 et 1.35).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Définition des populations considérées

Administrations cantonales :

Personnel des unités administratives cantonales au sens strict, à savoir sans le corps enseignant et sans le personnel hospitalier.

Corps enseignant :

Enseignants employés par les cantons qui exercent une activité d'enseignement ou de recherche au degré postobligatoire (notamment lycées, écoles professionnelles, HES et universités).

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'Enquête suisse sur la structure des salaires est une enquête écrite réalisée par l'Office fédéral de la statistique directement auprès d'entreprises des secteurs privé et public, ainsi qu'auprès d'unités administratives de la Confédération et des cantons (de même que des communes depuis 2006).

L'ESS se réfère aux salaires d'octobre.

Les présents résultats reposent sur les données salariales de quelque 42'000 employés des administrations cantonales et de 21'000 enseignants des cantons.

Salaires mensuels bruts standardisés :

Les montants relevés sont convertis en salaires mensuels bruts standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps de 4 semaines 1/3 à 40 heures de travail.

Les composantes du salaire sont : le salaire brut du mois d'octobre (y c. les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, un douzième du 13^e salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels. Ne sont pas prises en compte les allocations familiales ni les allocations pour enfants.

Médiane, valeur centrale :

Pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.

Intervalle interquartile (qui regroupe le 50% des données situées au centre de la distribution) :

Pour la moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe dans l'intervalle interquartile indiqué; dans un quart des cas, il s'inscrit au-dessous de la limite de cet intervalle et dans l'autre quart, au-dessus.

Renseignements:

Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail, tél.: +41 32 71 36756

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) dans l'administration publique¹									
selon les cantons et le sexe - Secteur public cantonal et Confédération									
Suisse 2004									
Cantons et Confédération	Administration publique								
	Total			Femmes			Hommes		
	Salaire mensuel brut			Salaire mensuel brut			Salaire mensuel brut		
	Médiane	Int. interquartile		Médiane	Int. interquartile		Médiane	Int. interquartile	
1 Zurich	7 518	6 315	9 757	6 486	5 448	7 652	8 470	7 021	10 620
2 Berne	7 218	6 119	8 752	6 486	5 585	7 677	7 576	6 423	9 318
3 Lucerne	7 425	6 067	9 180	6 344	5 328	7 562	8 283	6 834	9 981
4 Uri	7 250	5 814	8 566	5 366	4 565	6 170	7 598	6 335	8 922
5 Schwytz	7 312	5 848	8 983	5 784	4 805	6 715	7 643	6 205	9 269
6 Obwald	7 377	6 018	8 617	5 871	5 166	7 113	8 048	6 730	9 327
7 Nidwald	7 264	6 005	8 876	6 097	5 178	7 346	7 738	6 722	9 494
8 Glaris	6 538	5 625	7 935	5 328	4 845	6 631	7 139	6 116	8 367
9 Zoug	8 623	6 989	10 455	7 024	6 262	8 623	9 161	7 811	10 777
10 Fribourg	6 915	5 753	8 405	5 916	5 111	6 914	7 539	6 280	9 139
11 Soleure	6 651	5 862	8 562	5 957	5 412	7 088	7 838	6 446	10 032
12 Bâle-Ville	6 800	6 001	8 088	6 406	5 595	7 459	6 948	6 145	8 250
13 Bâle-Campagne	7 792	6 558	10 078	6 506	5 495	8 413	8 714	7 098	10 345
14 Schaffhouse	7 671	6 007	9 183	6 522	5 514	7 882	8 109	6 516	9 441
15 Appenzell Rhodes-Extérieures	6 616	5 504	8 320	5 612	5 209	6 180	7 436	6 190	8 845
16 Appenzell Rhodes-Intérieures	6 705	5 496	8 461	5 272	4 230	6 481	7 283	5 932	8 915
17 Saint-Gall	7 429	5 931	8 876	6 148	5 314	7 366	7 910	6 448	9 639
18 Grisons	7 278	5 972	9 874	6 374	5 972	8 410	7 444	5 972	9 942
19 Argovie	6 905	5 934	8 571	6 017	5 288	6 984	7 746	6 409	9 310
20 Thurgovie	7 166	6 056	9 417	6 023	5 109	6 881	8 001	6 364	9 806
21 Tessin	6 429	5 228	7 667	5 670	4 858	6 552	6 936	5 774	8 087
22 Vaud	6 832	5 612	8 307	6 195	5 334	7 391	7 363	5 855	8 725
23 Valais	6 977	5 954	8 736	6 093	5 461	7 739	7 690	6 198	9 432
24 Neuchâtel	7 112	6 018	8 467	6 570	5 636	7 772	7 412	6 262	8 984
25 Genève	7 304	6 204	8 723	6 875	6 031	8 019	7 630	6 335	8 991
26 Jura	7 227	6 179	8 501	6 758	6 017	7 878	7 396	6 377	8 832
Total Cantons	7 142	5 983	8 790	6 286	5 405	7 492	7 679	6 390	9 436
Confédération	7 511	6 232	9 622	7 002	5 827	8 404	7 772	6 366	9 909

¹ Administration publique au sens strict (sans enseignement ni personnel hospitalier), correspondant à la NOGA 75

Salaire mensuel standardisé: équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Valeur centrale (médiane): pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.

Intervalle interquartile: pour la moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe dans l'intervalle interquartile indiqué; dans un quart des cas, il s'inscrit au-dessous de la limite de cet intervalle et dans l'autre quart, au-dessus.

Composantes du salaire: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Explication des signes: « - » pas de données disponibles; « * » pas assez de données; « [] » valeur incertaine sur le plan statistique

Source: Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la structure des salaires 2004
Renseignements: Section des salaires et des conditions de travail, 032 713 64 29, lohn@bfs.admin.ch
© OFS - Section des salaires et des conditions de travail

Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) dans l'enseignement public¹									
selon les cantons et le sexe - Secteur public cantonal et Confédération									
Suisse 2004									
Cantons et Confédération	Enseignement public								
	Total			Femmes			Hommes		
	Salaire mensuel brut			Salaire mensuel brut			Salaire mensuel brut		
	Médiane	Int. interquartile		Médiane	Int. interquartile		Médiane	Int. interquartile	
1 Zurich	9 690	7 101	12 428	8 390	6 860	10 662	10 555	7 513	13 164
2 Berne	10 349	9 031	11 426	9 988	8 329	11 256	10 563	9 358	11 478
3 Lucerne	9 362	8 308	10 592	8 473	7 570	9 212	9 944	9 090	10 937
4 Uri	9 615	8 740	11 287	*	*	*	*	*	*
5 Schwytz	9 945	9 311	11 274	*	*	*	10 281	9 357	11 390
6 Obwald	9 721	8 916	10 453	*	*	*	9 884	9 141	10 632
7 Nidwald	9 772	8 223	10 493	8 941	7 728	10 123	10 094	8 589	10 617
8 Glaris	10 102	9 378	11 032	9 359	8 496	9 886	10 271	9 583	11 337
9 Zoug	11 919	10 807	13 025	11 072	9 929	12 462	12 152	11 138	13 150
10 Fribourg	8 877	6 230	10 578	7 920	5 426	9 557	9 590	6 648	10 822
11 Soleure	10 536	9 094	11 061	9 833	8 144	11 061	10 536	9 533	11 061
12 Bâle-Ville	9 764	8 080	11 994	9 349	7 630	10 486	10 280	8 423	12 123
13 Bâle-Campagne	10 943	9 795	11 754	10 611	9 107	11 476	10 943	9 984	11 791
14 Schaffhouse	9 973	8 806	11 357	9 182	8 086	10 162	10 438	9 436	11 596
15 Appenzell Rhodes-Extérieures	10 373	9 059	11 157	9 562	9 106	10 878	10 739	8 957	11 430
16 Appenzell Rhodes-Intérieures	9 850	8 483	10 946	*	*	*	9 989	8 881	10 946
17 Saint-Gall	9 828	7 999	11 188	9 050	7 522	10 510	10 052	8 209	11 370
18 Grisons	11 544	*	*	*	*	*	11 544	*	*
19 Argovie	10 464	8 740	11 758	9 179	8 172	10 699	11 370	10 043	11 856
20 Thurgovie	10 429	9 286	11 278	9 967	8 904	11 046	10 734	9 620	11 446
21 Tessin	8 410	7 633	10 169	8 410	7 525	9 252	8 731	7 710	10 233
22 Vaud	9 098	6 768	11 703	8 151	5 986	10 440	9 566	7 495	11 704
23 Valais	10 036	8 876	10 949	9 413	8 153	10 591	10 276	8 912	10 950
24 Neuchâtel	9 751	8 467	10 678	8 595	8 000	9 882	10 313	8 860	10 825
25 Genève	10 029	7 102	11 677	8 989	6 795	11 116	10 613	7 520	11 916
26 Jura	9 585	8 013	10 805	*	*	*	10 246	8 293	10 805
Total Cantons	9 849	7 954	11 369	8 881	7 225	10 556	10 276	8 464	11 688
Confédération	6 150	5 392	9 789	5 785	5 314	7 015	6 293	5 432	10 231

¹ Enseignants du niveau postobligatoire

Salaire mensuel standardisé: équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Valeur centrale (médiane): pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.

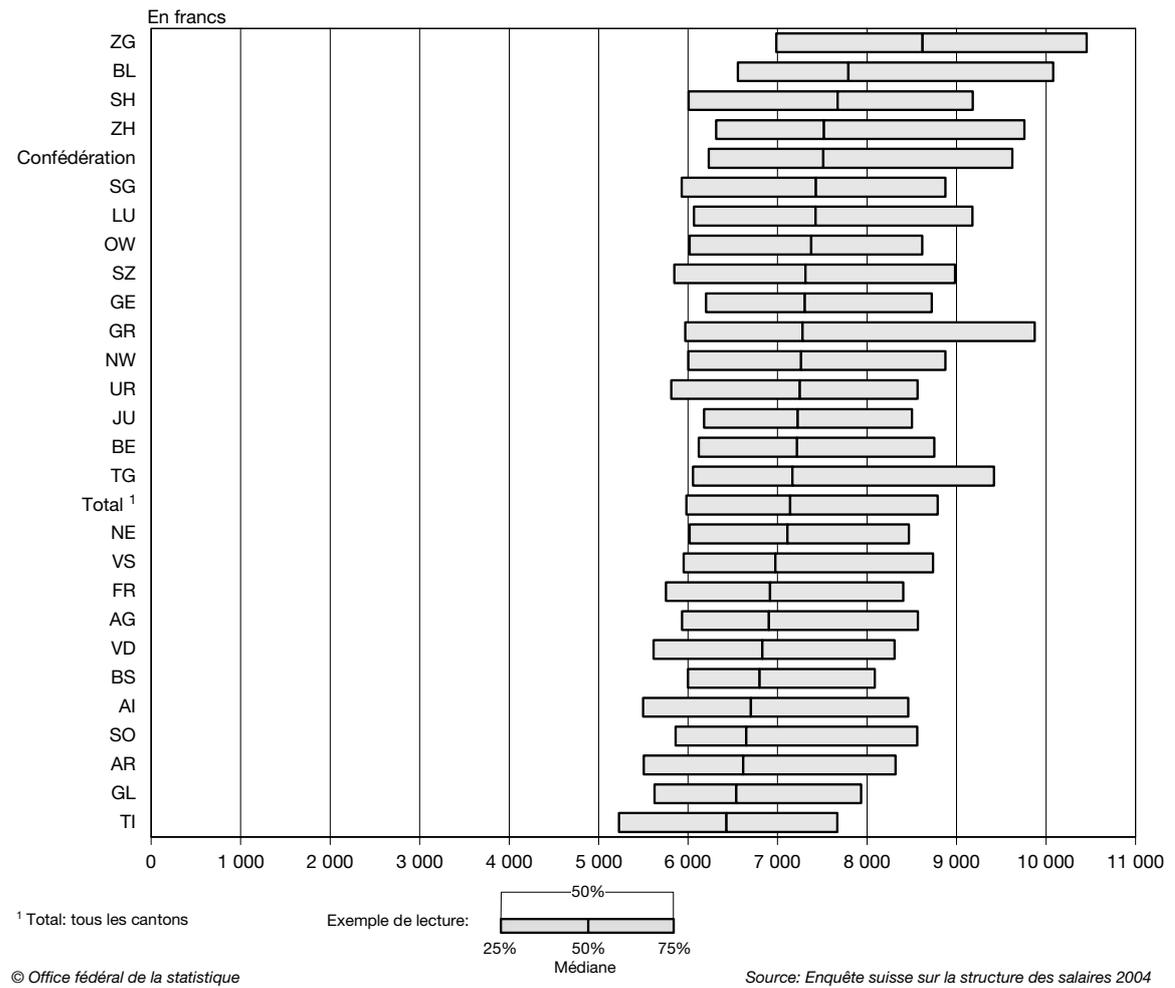
Intervalle interquartile: pour la moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe dans l'intervalle interquartile indiqué; dans un quart des cas, il s'inscrit au-dessous de la limite de cet intervalle et dans l'autre quart, au-dessus.

Composantes du salaire: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Explication des signes: « - » pas de données disponibles; « * » pas assez de données; « [] » valeur incertaine sur le plan statistique

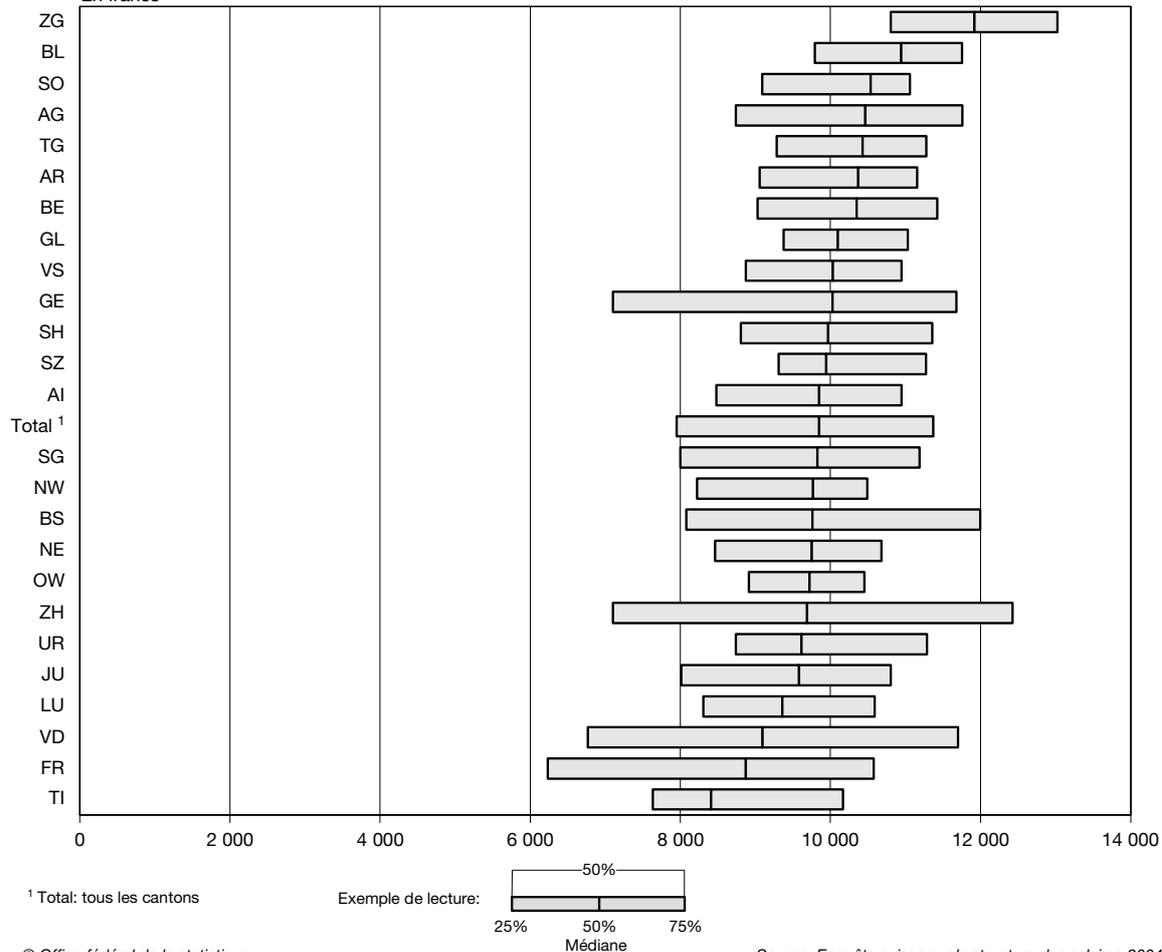
Source: Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la structure des salaires 2004
Renseignements: Section des salaires et des conditions de travail, 032 713 64 29, lohn@bfs.admin.ch
© OFS - Section des salaires et des conditions de travail

G1 Disparités salariales au sein des administrations cantonales et fédérale, en 2004
(salaires médians bruts standardisés, quartiles)



G2 Disparités salariales au sein des corps enseignants des cantons (niveau postobligatoire), en 2004 (salaires médians bruts standardisés, quartiles)

En francs



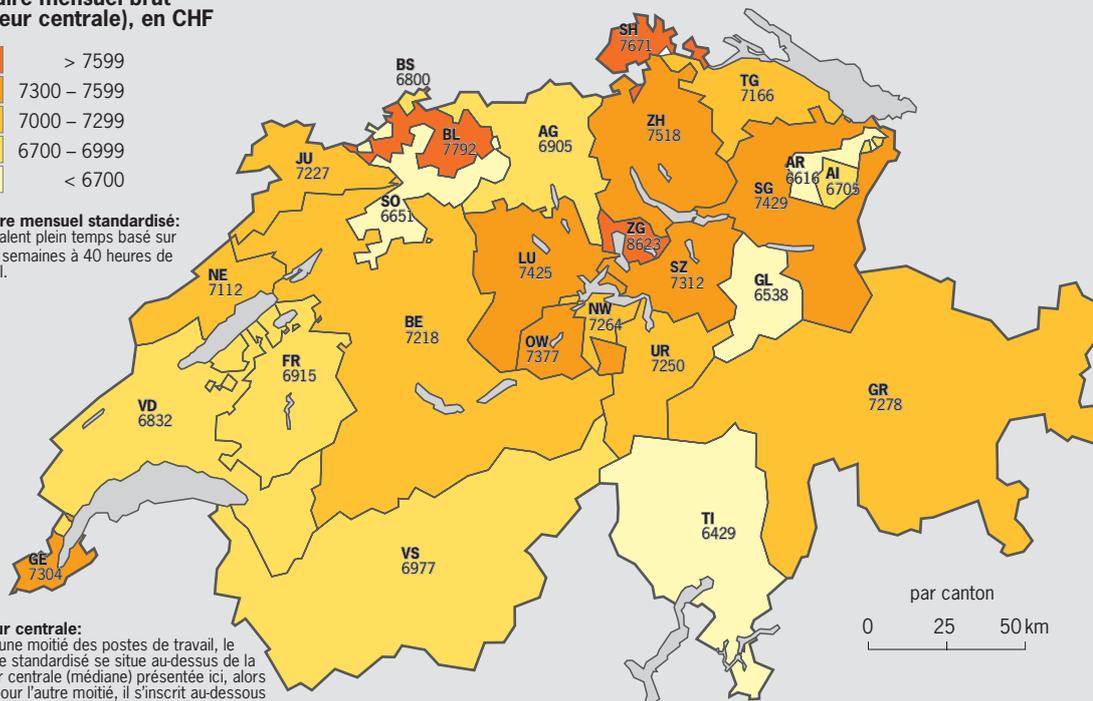
Carte 1: Salaire mensuel brut (valeur centrale) dans les administrations cantonales

Salaire mensuel brut (valeur centrale), en CHF

- > 7599
- 7300 – 7599
- 7000 – 7299
- 6700 – 6999
- < 6700

Salaire mensuel standardisé:
Equivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Valeur centrale:
Pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.



par canton
0 25 50 km

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2006

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires 2004, OFS

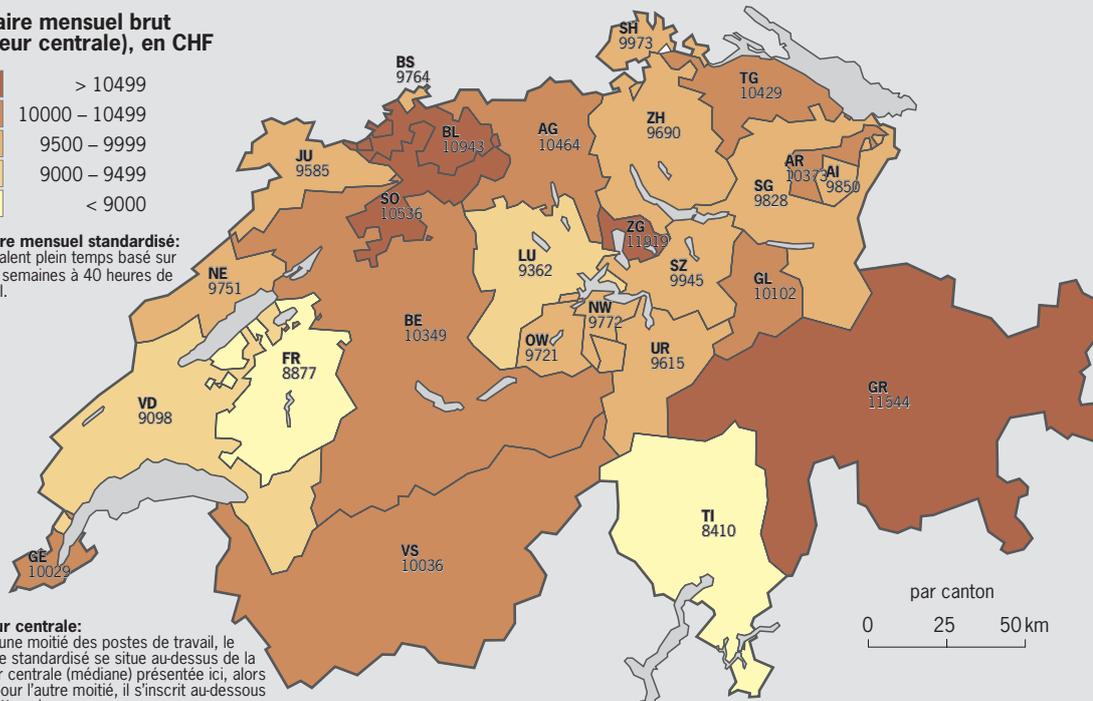
Carte 2: Salaire mensuel brut (valeur centrale) des enseignants cantonaux du niveau postobligatoire

Salaire mensuel brut (valeur centrale), en CHF

- > 10499
- 10000 – 10499
- 9500 – 9999
- 9000 – 9499
- < 9000

Salaire mensuel standardisé:
Equivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Valeur centrale:
Pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.



par canton
0 25 50 km

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2006

Source: Enquête suisse sur la structure des salaires 2004, OFS